

Tableau de présence :

NOM	P	A	E	R	AP	Pouvoir donné à :	Réceptionné le :
BERTHOMIEU Stéphane	X						
BAISE-GROGNET Elisabeth	X						
LAISSARD Jean-Louis	X						
LANTENOIS Myriam	X						
LEQUEUE Olivier	X						
MORLOT Michel	X						
MOUREAU Ferranda	X						
NAVEAU Vincent					X	Mme Isabelle ROGNARD	12/04/2022
ODET Hervé	X						
PAQUIER Martine	X						
PETT Cyrielle	X						
RIBAULT Jean-Pierre	X						
ROGNARD Isabelle	X						
TOMAS Sandrine	X						
VIRET Pierre					X	M Jean-Pierre RIBAULT	12/04/2022

Public: Le Progrès

ORDRE DU JOUR :

- Approbation des comptes-rendus du 12/04/2022
- Vote du compte administratif 2021 (Délibération)
- Vote du compte de gestion 2021 (Délibération)
- Vote du budget 2022 (Délibération)
- Vote des taux de fiscalité (Délibération)
- Vote des subventions aux associations année 2022 (Délibération)
- Modification du tableau des emplois permanents
- Demande de subvention achat défibrillateurs (Délibération)
- Informations et Questions diverses

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 20 heures et 10 minutes par Monsieur le Maire.

Madame Martine PAQUIER a été nommée secrétaire de séance.

OBSERVATIONS SUR LE PRECEDENT COMPTE-RENDU

Le compte-rendu n°03/2022 de la séance du 15 mars 2022

- A fait l'objet de plusieurs remarques orthographiques.
- Le compte-rendu, soumis au vote est adopté à 15 voix pour.

Monsieur le Maire informe que le vote du Compte de Gestion et du Compte d'Administratif se fera sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre RIBAULT, 1^{er} Adjoint et Doyen du Conseil, et qu'il ne prendra pas part au vote.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION (DELIBERATION)

Préalablement au vote du compte administratif, le comptable public est tenu d'établir et de transmettre le Compte de gestion au plus tard au 1^{er} juin de l'exercice suivant, c'est-à-dire le document retraçant les opérations budgétaires en dépenses et en recettes réalisées au cours de l'exercice concerné.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les résultats du compte de gestion de l'exercice 2021 établi par le Comptable de la Trésorerie de Châtillon-sur-Chalaronne. Il précise que le montant des sommes à recouvrer et des mandats émis est conforme au compte administratif de la commune et que les résultats sont identiques.

Considérant que Monsieur le Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à M. RIBAULT Jean-Pierre, 1^{er} Adjoint délégué à l'urbanisme, doyen d'âge, pour le vote du compte de gestion.

Après échange, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion de l'exercice 2021 dressé par le Comptable de la Trésorerie de Châtillon-sur-Chalaronne, certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes, et autorise Monsieur le Maire à signer le compte de gestion 2021.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 BUDGET PRINCIPAL (DELIBERATION)

L'article L.1612-12 du Code général des collectivités territoriales précise que l'arrêté des comptes de la commune est constitué par le vote de l'assemblée délibérante du Compte administratif présenté par le Maire, avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice comptable concerné.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire du compte administratif de l'exercice 2021, et après en avoir délibéré,

Considérant que Monsieur le Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Jean-Pierre RIBAULT, 1^{er} Adjoint délégué à l'urbanisme, doyen d'âge, pour le vote du compte administratif,

Après échange, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, d'approuver le compte administratif 2021 dont les résultats sont les suivants :

Section d'investissement :

Dépenses	Prévisions	513 585.86€
	Réalisations	101 490.76€
	Restes à Réaliser	47 497.54€

Recettes	Prévisions	513 585.86€
	Réalisations	90 061.12€
	Restes à Réaliser	0€

Section de Fonctionnement :

Dépenses	Prévisions	739 898,74€
	Réalisations	395 729,26€

Recettes	Prévisions	739 898,74€
	Réalisations	487 463,62€

Résultat de clôture de l'exercice 2021

	Fonctionnement	Investissement
Résultat reporté 2020	284 451,74 €	157 513,67 €
Recettes 2021	490 969,62 €	90 061,12 €
Dépenses 2021	392 729,36 €	101 490,76 €
Résultat 2021	98 240,26 €	-11 429,64 €
Cumulé	382 692,00 €	146 084,03 €
RAR Recettes	-	0,00 €
RAR Dépenses	-	47 497,54 €
Résultat RAR	-	-47 497,54 €
Clôture	382 692,00 €	98 586,49 €
Résultat		481 278,49 €

APPROBATION DU BUDGET PRINCIPAL 2022 (DELIBERATION)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les étapes de la construction du Budget Primitif 2022 qui a été soumis à la Commission Finances en date du 9 avril 2022. Monsieur le Maire présente et commente le BP 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'adopter le Budget Primitif de l'exercice 2022, équilibré comme suit après reprise des résultats :

Section d'Investissement :

Dépenses	564 686,03€
Recettes	564 686,03€

Section de Fonctionnement :

Dépenses	916 589,00€
Recettes	916 589,00€

VOTE DES TAUX IMPOTS DIRECTS LOCAUX (DELIBERATION)

Monsieur le Maire explique qu'il faut voter les taux des impôts locaux, et rappelle la suppression progressive, puis totale, de la taxe d'habitation en 2023.

Afin de combler cette perte, la part départementale sera reversée à la commune.

Monsieur le Maire Informe qu'il faut se prononcer sur le taux des deux autres taxes restantes, soit la taxe foncière bâtie et la taxe foncière non bâtie, et propose de maintenir le taux des taxes d'imposition des taxes directes locales pour 2022.

Après échange, le Conseil Municipal, vote à l'unanimité, le maintien des taux des taxes comme suit :

- Taxe foncière bâtie soit **29%**
- Taxe foncière non bâtie soit **38%**

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATION ANNEE 2022 (DELIBERATION)

Monsieur le Maire rappelle que chaque année, il convient de délibérer sur les subventions que la commune verse aux différentes associations.

Après échange, le Conseil Municipal, vote à l'unanimité, le versement des subventions comme suit :

Année						
2022	SUBVENTIONS COMMUNALES					
section fontionnement / dépenses compte 65748.....						
Comptes	Organismes	CA 2020	CA 2021	PROPOSITION S 2022	VOTE	Réalisées au 31/12/2023
6574	Centre de loisirs (délibération du 09/07/2003)	500,00 €	156,00 €	250,00 €	250,00 €	
6574	Centre L. BERARD	40,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	
6574	Association familiale aide rurale ADMR	160,00 €	160,00 €	160,00 €	160,00 €	
6574	Croix rouge française	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	
6574	Fonds solidarité logement	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	
6574	Les restos du cœur	130,00 €	130,00 €	130,00 €	130,00 €	
6574	Sou des Ecoles	- €	- €	2 500,00 €	2 500,00 €	
6574	APAJH	- €	- €	150,00 €	150,00 €	
6574	Association VAL DE SAONE DOMBES SERVICES	160,00 €	160,00 €	160,00 €	160,00 €	
65748	ADAPEI	200,00 €	200,00 €	150,00 €	150,00 €	
65748	Association Thuri'gones	600,00 €	600,00 €	- €	- €	
65748	Prévention routière	35,00 €	35,00 €	35,00 €	35,00 €	
65748	ADIL	600,00 €	- €	100,00 €	100,00 €	
65748	Maison Familiale, centre d'apprentissage	250,00 €	- €	200,00 €	200,00 €	
65748	Association parents d'élèves Collège St André de Corcy	320,00 €	320,00 €	320,00 €	320,00 €	
65748	Académie de la Dombes	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €	
65748	Accueil aux lucioles	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €	
65748	RASED (réseau d'aides spcialisées aux élèves en difficultés)	85,00 €	99,00 €	106,00 €	106,00 €	
6574	Association "la passerelle en Dombes"	50,00 €	100,00 €	150,00 €	150,00 €	
6574	Ligue contre le cancer	- €	- €	100,00 €	100,00 €	
65748	Subvention Turig'ones accueil périscolaire en cas de grève	270,81 €	- €	- €	- €	- €
	TOTAUX.....	4 000,81 €	2 660,00 €	5 211,00 €	5 211,00 €	- €

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS (DELIBERATION)

Monsieur le Maire rappelle que la gestion de la cantine a été reprise par la commune. Pour assurer ce service, trois agents contractuels ont été recrutés au 1^{er} septembre. A l'entretien annuel, il a été mis en évidence que l'agent en charge de la gestion de la cantine recruté à 16/35^{ème}, avait besoin d'une heure supplémentaire pour effectuer la partie administrative (commande repas, suivi des inscriptions en lignes...).

Monsieur le Maire informe que ce temps de travail supplémentaire a fait l'objet d'un avenant au contrat de l'agent en date du 1^{er} mars 2022, et qu'il est nécessaire de mettre à jour le tableau des emplois permanents.

Après échange, le conseil municipal vote à l'unanimité, modifie le tableau des emplois de la Commune à compter du 1^{er} mars 2022 comme suit :

AGENTS TITULAIRES

GRADE	POSTES OUVERTS	POSTES POUVUS	TEMPS TRAVAIL
Catégorie B Rédacteur	1	1	35/35
Catégorie C Adjoint Administratif Principal 1ère Classe	1	1	15/35
TOTAL Filière Administrative	2	2	
Catégorie C Adjoint Technique Territorial	1	1	35/35
Catégorie C Adjoint Technique Territorial	1	1	35/35
TOTAL Filière Technique	2	2	
Catégorie C ATSEM Principal 2ème Classe	1	1	29/35
TOTAL Filière Sanitaire et Sociale	1	1	
TOTAL GENERAL	5	5	

AGENTS CONTRACTUELS

GRADE	POSTES OUVERTS	POSTES POUVUS	TEMPS TRAVAIL
Catégorie C Adjoint d'Animation	1	0	7/35
TOTAL Filière Animation	1	0	
Catégorie C Adjoint Technique Territorial	1	1	17/35
Catégorie C Adjoint Technique Territorial	1	1	30/35
Catégorie C Adjoint Technique Territorial	1	1	8/35
Catégorie C Adjoint Technique Territorial	1	1	9/35
Catégorie C Adjoint Technique Territorial (sous contrat d'engagement)	1	0	35/35
TOTAL Filière Technique	5	4	
Catégorie C Adjoint Administratif	1	1	10.50/35
TOTAL Filière Administrative	1	1	
TOTAL GENERAL	7	5	

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DELIBERATION)

Monsieur le Maire rappelle que lors du précédent conseil en date du 15 mars dernier, le Conseil a opté pour l'achat de deux défibrillateurs pour un montant de 3 645.60€ qui seront installés sur la commune (salle des Fête et Centre Village).

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DSIL.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT

SOURCES	LIBELLE	MONTANT HT	TAUX
Achat à subventionner	2 Défibrillateurs	3 038,00 €	100%
Fonds propres		608,00 €	20%
Emprunts		0,00 €	%
Sous-total autofinancement		608,00 €	20%
Union européenne		0,00 €	%
Etat DSIL		0,00 €	%
Etat - autre		0,00 €	%
Conseil régional		0,00 €	%
Conseil départemental		0,00 €	%
Fonds de concours CC ou CA		0,00 €	%
Autres (à préciser)		0,00 €	%
Sous-total subvention publique*		0,00 €	
TOTAL HT		2 430,00 €	80%

* dans la limite de 80% ou 40% pour un monument historique inscrit

Après échange, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTER** l'opération de demande de DSIL, et les modalités de financement ;
- **APPROUVER** le plan de financement prévisionnel ;
- **S'ENGAGER** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre de la subvention ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- ***Affiche Thurignales :***

Mme Myriam LANTENOIS demande l'approbation du conseil sur l'affiche qui va être diffusée. Après échange, il est convenu de mettre sur l'affiche les grandes animations. Elle sera diffusée dans le prochain Thur'i'mag.

- ***Thur'i'mag :***

M. Michel MORLOT informe le conseil que la maquette sera finalisée ce mercredi, et que la distribution pourra se faire dès le vendredi 15 avril 2022.

- ***Modes Actifs :***

M Olivier LEQUEUE informe le conseil qu'il a participé à une réunion à la CCDSV sur le schéma directeur des modes actifs. Une analyse est en cours jusqu'au 9 mai 2022.

M Michel MORLOT propose qu'une présentation peut être faite aux membres du Conseil.

Monsieur le Maire propose que la Commission « Chemins vicinaux et ruraux » se réunisse un soir à 20 heures avec M. Hervé ODET pour qu'un retour soit fait.

- ***Plan climat :***

À la suite de sa participation aux réunions qui ont eu lieu, M. Michel MORLOT informe qu'une synthèse est disponible. Vu le volume, il propose aux membres du conseil de faire une présentation. Monsieur le Maire propose que celle-ci ait lieu au prochain conseil.

- ***Prêt du logement au-dessus du commerce :***

Monsieur le Maire informe qu'il a établi une convention précaire de logement pour une famille se trouvant en difficulté du fait que la rénovation de leur logement ait pris du retard, et qu'elle se trouvait sans hébergement.

- ***Anniversaire Monsieur SOQUET :***

Madame Elisabeth GROGNET-METRAL souhaite connaître les souhaits des Elus concernant les 101 ans de Monsieur SOQUET. Monsieur le Maire propose qu'une délégation du conseil se rende chez lui le jour de son anniversaire.

- ***Eco-pâturage***

Madame Elisabeth GROGNET-METRAL souhaite savoir si une décision a été prise à ce sujet. Monsieur le Maire annonce qu'il va prendre contact, et qu'une présentation sera faite lors d'un prochain conseil

Le prochain conseil aura lieu le mardi 10 mai 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

**Le Secrétaire de séance,
Martine PAQUIER**

**Le Maire,
Stéphane BERTHOMIEU**